

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2009

-----

L'an deux mille neuf et le vingt six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 février 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

Absents : M. Olivier CATEL-DOBEL et Mme Sandrine DESSEAUX, excusée.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

### ➔ **LOTISSEMENT COMMUNAL :**

- **Situation marché SCREG :** Le Maire présente aux Conseillers la situation financière des travaux réalisés par rapport au marché initial, compte tenu des modifications apportées : elle est inférieure de 3.336,80€ht au marché. Le Maire propose donc de faire réaliser la clôture autour du bassin s'élevant à 3.063€ht. Adopté à l'unanimité.
- **Eclairage public :** Le Maire présente les devis reçus – Somme cablage de Mézières 11.305€ ht avec massifs béton – Sarl Heudron de Flesselles 12.840€ht avec massifs béton – Santerne de Camon 13.108€ht massif béton non précisé. Le Conseil retient le devis Somme cablage et charge le Maire de solliciter les subventions afférentes ( SIER & Département).
- **Classement de la rue du Meunier :** Le Conseil décide le classement de la parcelle ZK 176 ( rue du Meunier) dans le domaine public communal et en demande l'intégration dans la voirie communale à caractère de rue. Par ailleurs, il demande le classement de 150m du Chemin des Vacances en voie communale à caractère de rue suite à son aménagement.

➔ **ECOLE – Rentrée 2009/2010 :** Le Maire informe les Conseillers des démarches qu'il a effectuées auprès de l'Inspecteur Départemental de Montdidier, et des parents d'élèves scolarisés en dehors de Plessier. Il va mettre tout en œuvre pour obtenir une ouverture de classe pour septembre 2009 ; l'effectif à la rentrée prochaine sera de 54 enfants, et l'ouverture possible dès 59 enfants, d'où l'importance de voir le retour d'enfants scolarisés à l'extérieur. Cette ouverture permettrait une nouvelle répartition des niveaux ( maternelle – CP & CE1 – CE2 & CM1 & CM2) et l'accueil de tous les enfants de 3 ans au 31/12/2009.

➔ **CCALM – Programme pluriannuel 2009/2012 :** Le Conseil Communautaire a décidé le 19 février la création d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie auquel les communes sont invitées à adhérer : il concerne un programme pluriannuel 2009/2012 et permettra aux communes adhérentes de faire réaliser des travaux par l'entreprise retenue par appel d'offres réalisé par la CCALM sur des bordereaux de prix définis à l'appel d'offres. La commune restera maître d'ouvrage et règlera ses travaux. Le minimum de travaux à réaliser pour l'ensemble du groupement est de 500.000€ - montant déjà couvert par le solde des CIC et des travaux d'entretien

de voirie programmés par la CCALM. Le Conseil donne son accord à cette adhésion, à l'unanimité.

En ce qui concerne la CIC, le solde est de 25.582€ sans tenir compte des travaux prévus rue du 11 novembre qui doivent d'ailleurs être techniquement reconsidérés.

#### → QUESTIONS DIVERSES :

- **Stationnement rue de l'église :** La commission voirie propose de transférer le stationnement côté pair en créant 6 à 8 places «à cheval» sur le trottoir. Les plantations seraient retirées partiellement, les trottoirs chargés en cailloux et le trottoir coté impair rendu au cheminement des piétons. Cette modification est proposée pour une année à titre expérimental. Le Conseil valide cette proposition.
- **Indemnisation sinistre bris glaces du 27/06/08 :** Le Conseil accepte les indemnités des Assurances Mutuelles de Picardie pour le bris d'une vitre à l'école le 27/06/08 de 191,24€, le bris de vitraux à l'église avec tiers identifié le 27/11/08 de 185,38€ et le bris de vitraux à l'église de 856,58€. Sur ces trois sinistres la prise en charge est intégrale.
- **Subvention aux forains :** Le Conseil Municipal décide d'accorder à M. O.Garnier, forain, une subvention de 200€ pour la fête locale des 4/5/6 juillet 2009.
- **Feu d'artifice du 13 juillet :** Le devis Vano-Thievet est présenté, il s'élève à 1.860€ttc et propose de compléter le bouquet final par une salve de 5 bombes à 80€ les deux. Accord du Conseil. La formation d'un artificier pourrait être envisagée.
- **Indemnité de logement aux instituteurs :** Le Conseil approuve le barème 2009 qui fixe à 178,35€ le montant de l'indemnité mensuelle versée aux instituteurs.
- **Communications diverses :**
  - a) L'installation de purges et de vannes est envisagée à la salle polyvalente, l'atelier municipal et la salle de réunion où elles font défaut. De même, l'eau restant nécessaire à l'atelier, un système sera mis en place pour maintenir une température positive sur le réseau eau froide de ce bâtiment. Le Conseil approuve le devis ECS s'élevant à 987€ ht.
  - b) Le Maire rend compte aux Conseillers des travaux réalisés par les services de l'Équipement suite aux demandes formulées en séance le 09/12/08. Il communique le courrier de M. Boulanger l'informant des travaux de renforcement de chaussées prévus sur la RD137 de Mézières à l'entrée de Plessier (croisement Hangest) du monument aux Morts au croisement avec la RD 935 ( Moreuil-Montdidier). La rue d'Hangest et l'avenue des Acacias ne sont pas concernés étant sur la RD 54.
  - c) Il convient d'envisager l'échange standard du moteur du manitou ; un devis sera demandé.
  - d) Un affaissement s'est produit sur l'aire engazonnée dans la cour de récréation ; le remblai de la fosse s'est tassé. Le Conseil décide de remonter le muret et d'y réaménager un coin de verdure. Les travaux seront répartis entre l'employé communal et le chantier d'insertion qui doit également rejointoyer le mur d'enceinte de l'église.
  - e) L'élagage du bois d'Hangest le long du chemin à Baudet (M. Barbier est invité à indiquer les parcelles concernées) et en dessous du Bois de la Suisse ( chemin de randonnée entretien par la CCALM) sont à envisager.

- f) Viabilisation des terrains de M. Morel : L'intéressé n'a toujours pas signé la convention présentée le 07/10/08 ; il semble contester la nécessité d'installer 3 lampadaires sur le chemin du Tour de Ville. Il est important pour la commune d'exiger un aménagement de la voirie en conformité avec les exigences de l'Equipement à l'identique d'une création de voirie. Il sera précisé à M. Morel le coût des lampadaires du lotissement ; les chiffres inscrits à la convention n'étant que des estimations.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 27 février 2009.

Le Maire,